

Communiqué de presse

Le 19 novembre 2007



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau
e-mail : actupresse.com@wanadoo.fr
site internet : www.fp2e.org

PRIX DE L'EAU EN FRANCE :

La FP2E dénonce les graves erreurs de calcul de l'UFC-Que Choisir et en appelle à l'initiative du Ministère de l'Ecologie pour rétablir la vérité

A l'occasion d'une conférence de presse, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) a dénoncé les graves erreurs de calculs et démontré par l'exemple, le caractère erroné des résultats de l'enquête UFC-Que Choisir sur le prix de l'eau.

Pour la seconde fois, l'UFC ne veut pas voir la réalité

L'UFC calcule ce que devrait être, à ses yeux, le « juste prix » du service d'eau potable et d'assainissement. Elle qualifie de « marge », l'écart constaté entre le prix de l'eau réellement facturé et le prix calculé selon sa propre méthodologie. Ainsi, un écart théorique de 50 % est présenté comme un profit de 50 %.

Plus aberrant encore, appliquée à l'échelle européenne la méthodologie de l'UFC donnerait par exemple des marges de 50% à 60% à Cologne, Munich, Manchester, Bruxelles ou Amsterdam, et de 70% à Copenhague...

L'usage abusif de ce mot, a pour effet de discréditer l'ensemble des autorités de contrôle, des collectivités locales, mais aussi des opérateurs publics et privés. L'UFC ne prend pas de précaution dans ses graves mises en cause alors même qu'elle reconnaît des erreurs de méthodes substantielles dans sa précédente étude.

L'UFC ne prend en compte dans son calcul que certains postes de dépenses en ignorant d'autres pourtant essentiels à la qualité d'un service d'eau. Ainsi les coûts des analyses de qualité de l'eau distribuée aux consommateurs, effectuées par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) au titre de la réglementation, ou encore les dépenses de recherche et développement ont été exclus par l'UFC.

Les coûts de personnel pris en compte dans les charges sont divisés par deux dans la plupart des villes étudiées par l'UFC par rapport à la réalité de terrain. Pourtant, ces données sont accessibles en Mairie. Par cette approche, l'UFC considère que le nombre de salariés est pléthorique et qu'une réduction drastique est envisageable. La FP2E dénonce vigoureusement ce diagnostic.

Les impôts et taxes, qui reviennent à l'Etat et aux collectivités locales, ont été sous-évalués de 60% à 70% dans les villes en délégation objet de l'étude, alors que ces données sont aisément vérifiables dans les tous les comptes rendus de gestion disponibles. Par ailleurs, les investissements nécessaires à la potabilisation de l'eau dans des villes où la moindre qualité de la ressource en eau nécessite des traitements complexes ont été réduits de 70%.

La stricte application du « modèle » de l'UFC aboutirait à un service public de l'eau « au rabais », où la sécurité d'alimentation, la qualité et la continuité du service passeraient au second plan.

Des « marges » confortables attribuées à des régies à qui la loi interdit d'en faire

L'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux régies l'équilibre financier et la réaffectation d'éventuels excédents, ce qui rend impossible la constitution de bénéfices. Le prix de l'eau potable appliqué par la régie municipale de Strasbourg (1,26€) peut cependant être réduit de moitié (0,61€) dès aujourd'hui selon l'UFC. C'est l'un des nombreux résultats stupéfiants publiés : Chambéry (« marge » de 24% sur l'eau potable), Clermont-Ferrand (25%), Nantes (25%), Angers (31%), Reims (35%) et Nancy (44%).

La FP2E en appelle au Ministère de l'Ecologie

Notre Profession souhaite que soit mis fin au discrédit jeté sur l'ensemble d'un service public apprécié par 93% des Français (Baromètre CIEAU /TNS Sofres – 2007).

C'est pourquoi la FP2E demande au Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de réunir l'ensemble des parties prenantes de l'eau en France afin de rétablir la vérité sur la réalité des coûts, la performance et la qualité des services de l'eau.

La Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) regroupe les entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France (Alteau, Lyonnaise des Eaux, Saede, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo et Veolia Eau). Ces entreprises emploient 31 200 salariés et desservent en eau 46 millions d'habitants sur le territoire français.

Contacts presse :

Sabine Renault-Sablionière : 01 47 20 22 61 -06 03 49 42 21 - actupresse.com@wanadoo.fr

Marguerite de Vilmorin : 06 15 88 03 13